



**Bruxelles, le 6 mars 2017  
(OR. en)**

**6981/17**

**DEVGEN 34  
CLIMA 55  
ENER 98  
COPS 82  
CFSP/PESC 224  
ENV 226  
ONU 37  
RELEX 208  
CSDP/PSDC 113**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 6 mars 2017

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 6626/17

---

Objet: Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE - renforcement des synergies entre les diplomaties climatique et énergétique de l'UE et éléments en vue des priorités pour 2017  
- Conclusions du Conseil (6 mars 2017)

---

Les délégations trouveront en annexe de la présente note les conclusions du Conseil concernant la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE - renforcement des synergies entre les diplomaties climatique et énergétique de l'UE et éléments en vue des priorités pour 2017, que le Conseil a adoptées lors de sa 3525<sup>e</sup> session, tenue le 6 mars 2017.

**Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE - renforcement des synergies entre les diplomaties climatique et énergétique de l'UE et éléments en vue des priorités pour 2017****Conclusions du Conseil**

1. Le Conseil rappelle ses conclusions du 20 juillet 2015 et du 15 février 2016 qui continuent à orienter les travaux communs de l'UE et de ses États membres en matière de diplomatie énergétique et climatique, les plans d'action concernant respectivement la diplomatie énergétique de l'UE et la diplomatie de l'UE en matière de climat, ainsi que les conclusions concernant la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (SGUE) du 17 octobre 2016, qui appellent à la mise en œuvre d'actions coordonnées dans ces domaines, et les conclusions sur l'énergie et le développement du 28 novembre 2016, qui soulignent que l'UE doit se doter d'une approche stratégique.
2. Rappelant l'Accord de Paris sur le changement climatique, le cadre stratégique de l'Union de l'énergie et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil souligne que la lutte contre le changement climatique, l'action en faveur d'un avenir climatiquement neutre et résilient face au changement climatique, ainsi que la facilitation de la transition, à l'échelle planétaire, vers des économies à faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, résilientes face au changement climatique, compétitives et durables et l'amélioration de la sécurité énergétique sont des objectifs qui se renforcent mutuellement et font partie intégrante de la SGUE.
3. Le Conseil félicite les Nations unies et la présidence marocaine de la COP 22 pour les efforts importants qu'ils ont déployés afin de faire de la COP 22 une réussite, et il a exprimé son soutien aux Fidji, qui assureront la future présidence de la COP 23. Le Conseil rappelle l'attachement de l'UE et de ses États membres à l'Accord de Paris, qui a pour ambition de transformer les objectifs climatiques en action pour le climat, et il souligne qu'il apportera un soutien durable au maintien de cette dynamique positive dans le cadre des processus de la CCNUCC et dans d'autres enceintes internationales de discussion sur le climat, y compris en veillant à maintenir l'adhésion à l'Accord de Paris au niveau mondial. Il souligne qu'il est nécessaire que l'UE conserve son rôle de chef de file dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et dans la transition vers des économies à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilientes face au changement climatique. Il engage en outre l'Europe à devenir le numéro un mondial dans le secteur des énergies renouvelables, y compris en ce qui concerne la recherche, l'innovation et les technologies.

4. Conformément à l'Accord de Paris, au Programme à l'horizon 2030 et à la proclamation d'action de Marrakech, par lesquels le monde a réaffirmé sa détermination à lutter contre le changement climatique et confirmé le caractère irréversible de la transition vers des économies et des sociétés à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilientes face au changement climatique, le Conseil est en outre déterminé à donner une nouvelle impulsion à la diplomatie de l'UE en matière de climat et à continuer à faire de la lutte contre le changement climatique une priorité stratégique dans le cadre des dialogues diplomatiques, en tenant compte des derniers développements et de l'évolution du paysage géopolitique. Le Conseil invite le réseau de diplomatie écologique de l'UE à mettre à jour, dès que possible, l'actuel plan d'action relatif à la diplomatie en matière de climat, en vue de mettre en œuvre les présentes conclusions du Conseil au cours des années 2017/2018.
5. Le Conseil décide de renforcer les synergies et les actions coordonnées, chaque fois que cela sera jugé opportun, entre les éléments pertinents des diplomaties climatique et énergétique de l'UE et des États membres. Cela passe notamment par une meilleure utilisation des instruments financiers et des instruments d'assistance technique de l'UE et des États membres et par le renforcement des liens existant avec d'autres domaines d'action importants, notamment la diplomatie économique, la coopération en matière de développement durable, la sûreté nucléaire, les migrations, l'eau et la sécurité alimentaire, les océans et les ressources marines, la préparation aux catastrophes, la recherche et l'innovation. Les délégations de l'UE, en concertation avec les ambassades des États membres, ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de favoriser un recours plus large aux actions coordonnées.
6. Le Conseil souligne l'importance qu'il y a à établir des partenariats durables et adaptés aux besoins avec les pays tiers, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques, y compris les autorités locales et régionales, la société civile et le secteur privé, dans le but de soutenir la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et de la stratégie pour l'Union de l'énergie et d'établir un lien entre les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les stratégies nationales de développement, et d'encourager la traduction de celles-ci en politiques et en mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans tous les secteurs de l'économie. Le Conseil met également en exergue les retombées économiques positives de la transition vers des économies à faibles émissions de gaz à effet de serre pour les acteurs économiques au sein de l'UE et dans les pays du monde entier, et insiste sur le fait qu'il importe d'améliorer l'efficacité énergétique et de développer les énergies renouvelables afin de garantir un accès universel à l'énergie durable. À cet égard, le Conseil estime que l'action des diplomaties énergétique et climatique dans les pays du G20 - qui représentent environ 80 % des émissions mondiales - revêtira une importance particulière, tout en reconnaissant qu'il convient de continuer à soutenir les pays en développement et à coopérer avec eux afin de les aider à répondre à leurs besoins en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci.

7. Le Conseil recommande en outre d'intégrer de manière active les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat dans les partenariats de l'UE avec les établissements financiers internationaux, les banques de développement et d'autres établissements financiers, ainsi qu'au sein des autres organisations et enceintes multilatérales, tout en reconnaissant l'importance de toutes les ressources autochtones et des technologies sûres et durables à faibles émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris et à la stratégie de l'UE pour l'Union de l'énergie.
8. Le Conseil réaffirme l'importance que revêt la diplomatie énergétique dans l'optique soutenir les efforts visant à garantir une énergie durable, compétitive, sûre et abordable en termes de diversification des sources, des fournisseurs et des voies d'approvisionnement, ainsi que l'importance qu'il y a à garantir un accès universel à l'énergie durable, conformément aux objectifs de l'Union de l'énergie et à sa dimension extérieure, et à veiller à entretenir des relations avec les pays tiers qui soient fondées sur des conditions de concurrence équitables. À cet égard, il demeure important de définir des orientations grâce à une participation régulière à haut niveau. Par ailleurs, le Conseil est conscient que la transition vers une énergie propre favorise l'ouverture de nouvelles perspectives économiques, la sécurité énergétique, la sécurité climatique, la prospérité, ainsi que la résilience des États et des sociétés, et il réaffirme qu'il importe d'intensifier la coopération avec des acteurs non étatiques, tels que les autorités locales, les entreprises, les ONG, la société civile, la communauté de la sécurité et la communauté scientifique. Concernant la sûreté nucléaire, l'UE reste déterminée à promouvoir les normes les plus rigoureuses ainsi qu'une amélioration continue de ces normes dans les pays tiers.
9. En particulier, le Conseil souligne qu'il est urgent de se concentrer sur les effets potentiellement déstabilisants du changement climatique et sur les répercussions, en termes de développement, de la pauvreté énergétique pour ce qui concerne la résilience, la sécurité et les migrations, et d'articuler ses travaux autour de chacun des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 13 relatif aux changements climatiques, l'objectif 7 relatif à l'énergie durable, l'objectif 16 relatif à la paix, l'objectif 6 relatif à l'eau et à l'assainissement et l'objectif 2 relatif à la sécurité alimentaire. Du G7 et du G20 au Conseil de sécurité des Nations unies, en passant par d'autres enceintes internationales, l'UE et les États membres devraient, en s'appuyant sur les initiatives existantes, œuvrer en faveur d'un élargissement de la prise de conscience, de l'analyse et de la gestion des risques climatiques et aider les partenaires de l'UE à travers le monde à mieux comprendre, intégrer, anticiper et gérer les incidences du changement climatique sur la stabilité interne, la sécurité internationale et le déplacement de populations.

10. Le Conseil souligne que les diplomaties climatique et énergétique de l'UE doivent continuer à encourager et à soutenir les initiatives menées dans les pays vulnérables qui souffrent des effets du changement climatique ainsi que de l'absence d'accès ou de l'accès inégal à une énergie sûre et durable. L'UE et ses États membres fournissent des ressources financières, un transfert de technologies et un soutien au renforcement des capacités, afin d'aider les pays en développement à faire en sorte que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci ainsi qu'un accès accru à l'énergie durable soient intégrées à tous les niveaux pertinents du processus décisionnel dans le domaine du développement, dans le prolongement de leurs engagements actuels. Il convient à cet égard de mettre en exergue et de maintenir les contributions importantes en termes de financement climatique provenant de diverses sources, parmi lesquelles le Fonds vert pour le climat, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement ainsi que les financements privés, compte tenu de l'objectif énoncé dans l'Accord de Paris visant à faire en sorte que les flux financiers soient compatibles avec un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

---